



Section du Val de Marne
1, place du général P. Billotte
94 040 CRETEIL
tél : 01.43.99.61.58

3^{ème} tranche d'harmonisation des régimes indemnitaires au 1^{er} janvier 2011

Conformément à la note du 17 décembre 2008 relative à l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents de la DGFIP, l'harmonisation des régimes indemnitaires s'effectue en trois ans (2009-2011) pour les agents de catégorie A, B et C, et en quatre ans (2009-2012) pour les cadres supérieurs, à partir des grades de Receveur-Percepteur du Trésor public (RP) et d'Inspecteur Départemental des impôts (IDEP).

L'harmonisation indemnitaire s'effectue par tranche annuelle égale pour les cadres supérieurs et les agents de catégories A et B, et selon le rythme suivant pour les agents de catégorie C, 40 % en 2009, 35 % en 2010 et 25 % en 2011.

Cette nouvelle tranche d'harmonisation sera mise en place dès la paye du mois de janvier 2011.

Tu trouveras en annexes les barèmes de cette 3^{ème} tranche d'harmonisation (Allocations complémentaires de fonctions Harmonisation) au 1^{er} janvier 2011 concernant :

Filière fiscale :

- Directeurs Départementaux ;
- Directeurs Divisionnaires ;
- Chefs de Service Comptable (CSC) et Inspecteurs Départementaux (IDEP) exerçant des fonctions comptables ;
- Inspecteurs Principaux (IP) exerçant des fonctions administratives ;
- IP et IDEP exerçant des fonctions informatiques ;
- IDEP exerçant des fonctions administratives ;
- Agents A, B et C exerçant des fonctions informatiques ;

- Inspecteurs Élèves en stage théorique ;
- Inspecteurs Élèves en stage pratique ;
- Contrôleur Stagiaire en stage théorique ;
- Contrôleur Stagiaire en stage pratique ;
- Agents des EDRA ;
- Agents des ateliers de finition et de scannage ;

Filière Gestion publique :

- Agents de tous grades exerçant des fonctions administratives ou informatiques ;
- Agents de tous grades exerçant dans les CPS et CPS Relais ;
- Agents stagiaires de Catégorie C durant leur stage pratique ;
- Agents stagiaires de tous grades durant leur stage théorique ;
- Agents de tous grades exerçant des fonctions de Délégué Départemental de l'Action Sociale.

Observatoire interne – octobre 2010

Pour ton information, tu trouveras en annexe les résultats semestriels de l'observatoire interne des Ministères suite à l'enquête Ipsos d'octobre 2010.

Indemnité Mensuelle de Technicité – Montants au 1^{er} juillet 2010

Par note en date du 23 décembre 2010, la Direction Générale a informé les Directions locales de l'augmentation des Indemnités Mensuelles de Technicité des agents de la DGFIP avec effet au 1^{er} juillet 2010.

IMT obtenue après le conflit de 1989	Brut : 52,92 € soit net 47,93 € après retenue pour pension civile de 20 %.
IMT obtenue après la fusion de 2008	Brut : 29,56 € soit net 23,65 € après retenue pour pension civile de 20 %.

La régularisation sera effectuée avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2010 sur la paie de janvier 2011.

Cette information a été mise en ligne sur le site web national.

Lysiane LOUIS
Secrétaire départementale FO DGFIP 94

"NSD2010-53
AnnexeACF-FF-DirDe

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-DirDivImp.pdf

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-CSC-IdepImp

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-IPImpAdm.pdf

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-IPidepImpAd

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-IdepImpAdm

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-ABCInfor.pdf

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-InspEleve.pdf

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-InspEleStaPr

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-CtSatgStThec

NSD2010-53Annexe
ACF-FFCtStagStaPrat

NSD2010-53Annexe
ACF-FF-EDRA.pdf

"NSD2010-53Annexe
ACF-FF AtFinationSca

NSD2010-53Annexes
ACF-FGP.pdf

NSD2010-53Annexe
ObsInterneOct2010.p